

NON AU PLEBISCITE

« Seul le Général de Gaulle peut faire la Paix en Algérie ». » proclame l'affiche de l'U.N.R. « Seul le Général de Gaulle... » reprend en écho Guy Mollet.

Après quoi, si nous disons que ce « référendum » n'est en fait qu'un plébiscite, ces messieurs lèvent les bras au ciel, et ne manquent pas d'invoquer l'exemple de la Suisse où le référendum est depuis longtemps d'un usage courant et dont on ne saurait cependant contester qu'elle est une démocratie véritable.

Bonnes âmes... Qu'ils nous citent un référendum, un seul, pratiqué en Suisse autrement que sur une question précise ou sur un texte de loi comportant facilement un choix par « oui » ou « non ».

Pratiquer le référendum comme en Suisse, c'eût été poser des questions simples, dans le genre de celle-ci : « Êtes-vous pour la force de frappe ? » « Le gouvernement doit-il engager immédiatement des négociations pour la paix en Algérie ? » « Le président de la République a-t-il le droit de refuser de convoquer le Parlement lorsque la demande lui en est faite dans les formes constitutionnelles ? » « L'arbitre prévu par la Constitution doit-il et peut-il se réserver le droit de décider lui-même, sans limites et sans contrôle, dans les matières essentielles de la vie nationale ?... »

Il n'en est pas ainsi, on le sait. Les questions volontairement enveloppées d'ambiguïté et d'équivoque constituent, en fait, un vote de confiance comme il en fut déjà le 28 septembre 1958.

C'est à Charles De Gaulle seul et à sa manière de concevoir la politique de la France qu'on convie le pays à répondre par « oui » ou par « non ».

C'est tellement vrai, tellement indiscutable, que nous sommes aimablement prévenus que si le peuple ne suit pas le monarque, celui-ci est décidé à refaire le coup du 20 janvier 1946. Notons-le : la France, à cette époque, continua et la République...

N'est-ce pas là, par ce chantage impensable dans une vraie démocratie, que l'on donne au soi-disant référendum son vrai caractère : celui d'un plébiscite destiné, et destiné uniquement, à confirmer, à « affermir », comme il l'a dit lui-même, le pouvoir absolu de l'homme providentiel ?...

Que ceux qui parlent avec componction de la Suisse nous citent un cas, un seul, où le gouvernement posant une question par voie de référendum, se soit ainsi permis de faire dire qu'ayant consulté le Suffrage Universel, il ne s'inclinerait pas devant sa décision !...

Ni en Suisse où se pratique le référendum, ni en Amérique où le régime présidentiel est dans la Constitution, jamais aucun chef de gouvernement ni aucun chef d'Etat n'a eu l'audace de lancer un tel défi à la volonté populaire.

L'Exécutif, dans une démocratie, est là pour exécuter. En France, Charles De Gaulle régnant, le prince entend faire la loi à sa guise. L'arbitre est devenu l'arbitraire. Comment oser prétendre que nous ne sommes pas en face d'un plébiscite ?

Et du plébiscite le plus odieusement truqué puisqu'à la pression d'une propagande éhontée (dont les dépenses — près d'un milliard sans doute —, sont payées par qui ?), et pour ainsi dire totalitaire, s'ajoute le mensonge non moins éhonté de la promesse insidieuse, chuchotée par la presse bien pensante, qu'un « oui » massif serait suivi de l'ouverture de négociations. Alors que depuis deux ans et demi elles ont été orgueilleusement écartées, ou comme à Melun, systématiquement sabotées par la volonté d'un maître tout puissant ?

Un plébiscite, ce n'est qu'un plébiscite. Et cette certitude dicte leur devoir à tous les démocrates.

Chaque fois qu'une entreprise césarienne a étranglé la République et ses libertés, le coup de force a été suivi d'un « appel au pays » qui, chaque fois, a tout d'abord à 80 ou 90 % répondu « oui » à un questionnaire artificieusement rédigé.

Mais, le 18 Brumaire a mené la France à Waterloo et Napoléon à Sainte-Hélène.

Mais, le « neveu de l'Autre », après avoir réussi son « Deux Décembre » a terminé ses jours, après Sedan, en exil.

Mais, la Troisième République, après avoir cédé au chantage de la rue le 6 février (1934), et accepté Doumergue ramené par Pierre Laval, l'a prié quelques mois après de vouloir bien retourner à Tournefeuille.

Mais, Philippe Pétain, qui en 1941 eût été

plébiscité à plus de 80 %, a terminé ses jours à l'île d'Yeu en passant par la Haute-Cour.

A quelqu'un qui lui demandait, au lendemain de l'Armistice s'il ne croyait pas avoir été l'homme indispensable, Georges Clemenceau répondit : « Les cimetières sont pleins d'hommes indispensables. »

Même sans les hommes indispensables la France continue. Et la République... si les Républicains le veulent.

Ch. LUSSY

Nouveau défi à la Démocratie en Algérie

On a vu de telles choses en Algérie qu'une certaine accoutumance tend à s'installer dans les esprits. Rien n'étonne plus, rien ne choque plus. La grande presse et l'opinion en sont arrivées à considérer comme fatal, sinon normal, que l'on puisse voter en Algérie. Il est vrai que c'est la cinquième « consultation populaire » qui intervient depuis le 13 mai 1958, mais les conditions sont aujourd'hui pires et le régime ne se donne même plus la peine de camoufler l'opération. Les libertés individuelles et collectives ne sont pas rétablies ; les prisons et les camps d'hébergement sont pleins ; la censure est en vigueur et la liberté d'expression dans la presse n'existe même pas en ce qui concerne l'objet du référendum. Nous combattons M. Jacques Soustelle mais nous devons dire que l'interdiction de se rendre à Alger qu'on lui a notifiée ne se concilie pas avec une procédure démocratique. De surcroît, M. Coup de Fréjac, chef du Service d'information à Alger se permet d'intervenir dans le débat réservé aux formations politiques et fait des mises au point à la suite d'une allocution qui ne lui convenait pas...

Plus grave encore : l'armée est engagée dans le scrutin. Non pas seulement pour assurer la sécurité et l'ordre mais pour faire voter « oui ». Le référendum ne peut donc être que sans valeur. De plus on ne peut s'empêcher de remarquer que si les militaires ont commis beaucoup de fautes en Algérie et pour certains plus que des fautes, leur destin a quelque chose de pitoyable si l'on considère la gymnastique à laquelle le Pouvoir les soumet. Ils ont fait voter « oui à l'intégration » en septembre 1958 ; on leur prescrit de faire voter « oui à l'Algérie » en janvier 1961. Le chef de l'Etat leur a dit récemment qu'ils n'avaient pas à faire de politique et les engage aussitôt dans une opération essentiellement politique.

Le régime a établi sa stabilité dans l'incohérence. Cette politique funambulesque conduira au chaos et à la révolte sanglante. Que se passera-t-il si les réponses des départements algériens sont différentes ? Que se passerait-il si la métropole disait « oui » et l'Algérie « non » ?

Toute la procédure du référendum semble avoir été conçue à un moment où le chef de l'Etat pensait pouvoir, par sa seule présence sur le sol algérien, arracher une partie des Européens aux Ultras et la masse des Musulmans au F.L.N. Les tragiques événements de décembre ont montré l'inanité d'une telle espérance mais le pouvoir s'entête.

Le référendum en Algérie sera un défi à la démocratie ; il durcira les positions et compliquera donc encore davantage la difficile négociation qui seule peut conduire à la paix.

Alain SAVARY.